



Problème d amiante et de plomb

Par Emilie64

Bonjour,

Je viens de récupérer un appartement au rdvc dans une copropriété.

Les tuyaux d alimentation en eau des autres copropriétaires passent tous par mon appartement et certains contiennent du plomb.

Dans ma cave passe un tuyau d évacuation des eaux fluviales, ce tuyaux contient de l amiante.

Je souhaite commencer des travaux de renovation, mais j aimerais avant cela régler ces problèmes d'amiante et de plomb et je souhaiterais que les tuyaux des autres copropriétaires passent en dehors de mon appartement car j ai déjà eu 3 dégâts des eaux dus à l état de ces tuyaux.

Je l ai signalé au syndic de copropriété, mais pour le moment rien ne bouge.

J aimerais savoir si je peux exiger que ces tuyaux soient desamiantés et enlèvés de mon appartement ? Est ce que l intervention est soumise à l accord de l ensemble des copropriétaires ?

Dois-je attendre la prochaine assemblée générale ou est-ce que je peux demander à ce que cela soit fait rapidement car en attendant je ne peux pas réaliser mes travaux de rénovation.

Cordialement

Émilie

Par Onnithashe

Bonjour Emilie64,

Il serait préférable de faire une demande de diagnostic d'amiante et de plombs auprès de votre syndic le plus rapidement possible.

Il ne faut pas hésiter à les relancer plusieurs fois afin qu'il réalise au plus vite. Cela peut être un risque pour les habitants de cette propriété.

Il y a plusieurs site d'association qui partage des informaiton intéressantes à ce sujet :
[url=https://www.qualitel.org/particuliers/diagnostics-immobiliers/amiante/]https://www.qualitel.org/particuliers/diagnostics-immobiliers/amiante/[/url]

Si vous avez des questions n'hésitez pas à répondre à la suite de ce message.